



BOULOGNE-BILLANCOURT
CHÂTILLON
CLAMART
ISSY LES MOULINEAUX
LE PLESSIS ROBINSON
MALAKOFF
MEUDON
VANVES

DÉLIBÉRATION

Objet : TARIFS DES CAVEAUX D'OCCASION POUR L'ANNÉE 2024

Le 14 mai 2024 à 17h30, les membres composant le comité du Syndicat Intercommunal du Cimetière de Clamart se sont réunis sous la présidence de Monsieur Jean MICOS Président et délégué titulaire de la ville de Clamart

Etaient présents :

Monsieur Michel AMAR, Vice-président du syndicat et délégué titulaire de la ville de Boulogne Billancourt
Monsieur Etienne BERANGER, Vice-président et délégué titulaire de la ville d'Issy les Moulineaux
Madame Michèle GUYEU, déléguée titulaire de la ville de Meudon
Monsieur Stéphane JACQUOT, délégué titulaire de la ville de Chatillon
Monsieur Xavier LEMAIRE, délégué titulaire de la ville de Vanves
Madame Dominique TRICHET ALLAIRE, déléguée titulaire de la ville Malakoff

Absents excusés :

Monsieur Marc SIFFERT SIRVEN, délégué titulaire de la ville du Plessis Robinson ayant donné procuration à Monsieur Jean MILCOS

Le comité syndical

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la circulaire du ministère de l'intérieur n°93-28 du 28 janvier 1993,
Vu les lois et règlements en vigueur concernant les lieux d'inhumation, la crémation et divers modes de sépultures,
Vu la loi du 8 janvier 1993 relative à la législation dans le domaine funéraire et les décrets s'y rapportant,
Vu le règlement intérieur du cimetière de Clamart
Considérant que dans le cadre des reprises administratives, des caveaux et des cavurnes font retour au cimetière et qu'il convient de pouvoir les remettre à la disposition des familles ou des entreprises de Pompes funèbres moyennant une redevance,
Considérant que les tarifs des caveaux d'occasion n'avaient pas été revus depuis 2021

Décide à l'unanimité des présents

Sur la proposition du Président

TOUTE CORRESPONDANCE EST À ADRESSER À M. LE PRÉSIDENT DU SYNDICAT

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU CIMETIÈRE DE CLAMART

108 RUE DE LA PORTE TRIVAUX

92140 CLAMART

TÉL. : 01 46 32 05 25 - MAIL : CONSERVATION@CIMETIERE-DU-PARC.COM

REÇU EN PREFECTURE

le 16/05/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-092-25920236-20240514-DEL IBNOUVR

Article 1

De fixer les prix de cession des caveaux d'occasion

Nombre de cases par caveau	Tarif 2024
Caveau 1 case	830
Caveau 2 cases	920
Caveau 3 cases	1030
Caveau 4 cases	1420
Case supplémentaire	380
Cavurne	265

Article 2

Dit que ces tarifs entreront en vigueur au 1^{er} juin 2024, et que les recettes seront inscrites au budget sur les imputations correspondantes

Article 3

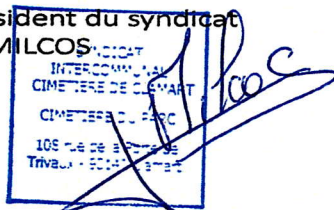
Ampliation de la présente délibération

- Madame la Trésorière Principale de Clamart
- Monsieur le Préfet des Hauts de Seine

Fait à Clamart le 14 mai 2024

Le Président du syndicat

JEAN MILCOS



Transmis au représentant de l'État le
Publié le

Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Cergy Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la mise en œuvre des mesures de publicité de la délibération

TOUTE CORRESPONDANCE EST À ADRESSER À M. LE PRÉSIDENT DU SYNDICAT

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU CIMETIÈRE DE CLAMART

108 RUE DE LA PORTE TRIVAUX

92140 CLAMART

TÉL. : 01 46 32 05 25 - FAX : 01 46 32 40 59

REÇU EN PREFECTURE

le 16/05/2024

Application agréée E.legalite.com

99_DE-092-2592 00236-2024 0514-DEL IBNOUVR